



Assemblée citoyenne du 22/03/2016

« Le projet de loi El Khomri »

Compte-rendu

La préparation et l'animation du débat ont été menées par Alain Fabart. En PJ nous mettons à disposition des militants le support de présentation.

Petite synthèse sur la portée du projet de loi El Khomri

Le projet de loi El Khomri a une ambition généraliste, au-delà du travail salarié il en aborde d'autres formes, mais ne tient pas compte du bouleversement des rapports organisationnels au sein de l'entreprise depuis trente ans ni des nouvelles formes de travail. Du coup il reste essentiellement régressif, se faisant même l'écho de mesures du XIXème siècle sur le travail à la tâche. Il ignore complètement les rapports de force au sein des grands groupes et la prééminence de la finance sur l'exécutif industriel qui déstabilise le management opérationnel des entreprises et introduit une distance inédite entre le salarié et le niveau où se prennent les décisions stratégiques qui impactent directement sa vie.

Du coup la mesure phare, l'inversion de la hiérarchie des normes, donne tout son sens au projet de société qui sous-tend cette loi : le niveau de négociation collective privilégié (au sein de l'entreprise) est situé là où le salarié est le plus démuné, le plus isolé, et dans beaucoup de cas là où la patron qui négocie n'a qu'un pouvoir limité qui peut être remis en cause. C'est une disposition essentielle que le patronat réclame depuis très longtemps et que différentes lois ont introduit petit à petit depuis de nombreuses années (voir l'analyse de Sylviane et Marc pour l'AC d'octobre 2015).

La mesure est complétée par la possibilité de contourner les syndicats majoritaires via un référendum : le projet pousse à la limitation de l'organisation collective et à l'individualisation au niveau du salarié pour réduire son pouvoir de négociation. On retrouve le même objectif dans la limitation des moyens et des prérogatives des représentants du personnel dans les différentes instances (DP, CE, CHST) : isoler le salarié et le fragiliser face à tout type de pression.

Sur le plan de la justice, ultime recours en cas de conflit, le projet se propose d'achever ce que les derniers gouvernements ont commencé depuis 2007 : faire disparaître les Conseils de Prudhommes, dernier accès populaire au droit, au profit du juge judiciaire ; après la suppression de l'élection des juges, la diminution des moyens et la réduction des délais d'intervention vise précisément leur étranglement.

Sans surprise, des principes essentiels comme le droit de grève, le salaire minimum, la durée légale du travail (qui devient durée *normale*, ce qui n'est pas un détail) sont absents du projet ; par contre le travail est précarisé, la responsabilité de son efficacité est individualisée, la surveillance médicale est diminuée et toutes les indemnités de rupture sont revues à la baisse. Le risque économique est

transféré sur le travailleur, salarié ou non : le texte soumet le droit social aux contraintes du marché et de plus en plus à court terme.

Le Compte personnel d'activité (CPA), mis en avant comme le grand progrès pour tous les travailleurs, n'est qu'un agglomérat de mesures déjà existantes de façon éparse : il signifie une perte de droits collectifs au profit d'un droit individuel sans garantie, et avec toutes les possibilités de « flicage » en prime. Par ailleurs il est intéressant de noter qu'aujourd'hui en France les conventions collectives les plus avantageuses sont celles des organismes financiers, qui récompensent leurs troupes dévouées par des CDI...

L'objectif du projet est clairement de diminuer le « coût du travail », c'est-à-dire la valeur de la force de travail, de diviser les classes travailleuses et de fracturer tout front de résistance existant ou potentiel. Avec ce projet, le gouvernement abandonne son dernier levier de politique publique en dehors de la sphère régaliennne : les changements économiques pourront imposer la réduction des droits sociaux en toute quiétude. La règle de représentativité des syndicats patronaux favorise clairement le MEDEF, donc les plus grandes entreprises. Sur les trois piliers de la négociation sociale tant vantée, le pouvoir du capital sort renforcé, ceux des travailleurs et de la puissance publique diminués.

Ce projet est antipopulaire dans son essence, aucun arrangement cosmétique ne peut lui redonner un caractère « équilibré », même au sens social-démocrate. Le gouvernement et ceux qui le suivent dans cette voie n'hésiteront pas sur les moyens pour le faire passer, et alors ses conséquences néfastes nous atteindront tous, à moins que nous ne renversions les conditions de son adoption. La mobilisation de tous par tous les moyens contre ce projet est essentielle.

Au-delà du rejet de ce projet, il est indispensable de poursuivre le débat et de construire des alternatives. Non pas de façon technocratique, sous forme d'une simple contre-proposition, mais par une appropriation de la réalité qui conduise à une réévaluation du droit par les travailleurs dans un mouvement démocratique. Pensons qu'en ce début du XXIème siècle, un quart seulement de l'humanité bénéficie d'une protection sociale, de nouvelles formes de travail ont surgi, les guerres diverses, les changements climatiques et les conditions économiques dégradées déplacent de plus en plus populations. Qui peut encore croire que ces problèmes seront résolus par un retour à une croissance économique qui ces dernières décennies a enrichi les actionnaires de façon éhontée et dépouillé la majorité de l'humanité ?

Résistance, donc, et engagement pour l'alternative !

Quelques références :

Alain Supiot : Le mauvais procès instruit contre le code du travail

Economistes atterrés : La loi El Khomri ou comment en finir avec le Code du travail

Gérard Filoche : Analyse détaillée du projet de loi EL KHOMRI / MACRON 2

ATTAC : Les 8 bobards de la loi Travail

CGT/UGICT : Décryptage avant/après. Vos droits : le lessivage el Khomri

MEDIAPART : Loi sur le travail : notre dossier